

## 31-10-2022 - Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 31 octobre 2022 à 19h, au 356, Principale à laquelle séance sont présents:

Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent, maire suppléant

Siège #1: Monsieur Michel Hallé

Siège #2: Madame Franciska Caron

Siège #3: Madame Hélène Dumont

Siège #4: Madame Micheline Morin

Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absent: Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand St-Laurent, maire-suppléant. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### 234-22

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

#### ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Chauffage pour la saison 2022-2023
5. Mandat à Akifer, génie conseil – Station de pompage - Puits #2
6. Fourniture et installation de compteurs d'eau - Appel d'offres regroupé Mandat au service du génie municipal de la MRC de la Matapédia
7. Suivi de divers dossiers (fournaise bois, etc.)
8. Questions de l'assemblée
9. Levée de la réunion

### 235-22

#### **Chauffage pour la saison 2022-2023**

Considérant que présentement, le conseil municipal étudie différentes possibilités pour modifier le chauffage des bâtiments, étant donné que l'installation du chauffage à la biomasse comprend des déficiences assez importantes;

Considérant qu'il est primordial de faire toutes les analyses nécessaires pour prendre la meilleure décision possible;

Considérant que la municipalité doit chauffer les bâtiments pour la prochaine saison;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que pour la saison 2022-2023, lesdits bâtiments soient chauffés à la biomasse.

### 236-22

#### **Mandat à Akifer, génie conseil – Station de pompage – Puits #2**

Considérant que depuis quelques années, le puits d'alimentation d'eau potable #2 est insuffisant et n'arrive plus à subvenir au besoin;

Considérant que depuis les 3 dernières années, la municipalité a fait des demandes d'autorisation au MELCCFP afin d'utiliser le puits #1 en urgence;

Considérant que différents travaux pour localiser et réparer des fuites ont été exécutés et qu'il y a encore des travaux en cours à ce jour;

Considérant qu'il y a amélioration, mais qu'il y a encore des interrogations concernant le puits #2 ainsi que la pompe;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à la majorité que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte l'offre de service de la firme Akifer au montant de 3 500\$ plus les taxes applicables pour faire l'inspection par caméra et un court essai de pompage dans ledit puits #2. Lesdits travaux serviront à identifier une des causes à l'origine de la baisse de rendement du puits observée. L'offre de service sera annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Monsieur Michel Hallé, conseiller, est contre.

**237-22**

**Suivi de divers dossiers**

Considérant qu'un médiaposte a été acheminé à chaque adresse civique, car la municipalité tenait à vendre la fournaise au bois (désuète et non conforme);

Considérant que la municipalité a reçu une offre de 25\$ et que celle-ci l'a refusée;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la fournaise au bois soit vendue au montant de 200\$ à Félix Pièces d'auto, d'Amqui. Celui-ci viendra la chercher et s'occupera de la démonter. Madame Jessy Boulanger effectuera les travaux de rénovation de la bâtisse. Une demande de permis sera acheminée à l'inspecteur pour se conformer au dossier.

**238-22**

**Levée de la séance**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures quarante minutes (19h40).

*Normand St-Laurent*

Maire-suppléant

*Katie St-Pierre*

Directrice générale et gref.-trés.

